

SAPIN PECTINÉ POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

ABIES PECTINATA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

Abies alba ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Jeune rameau feuillé frais d'*Abies alba* Mill. (*Abies pectinata* DC.) dépourvu de cônes.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques décrits en identification.

IDENTIFICATION

Le jeune rameau de sapin pectiné, à écorce lisse et grisâtre, porte des feuilles disposées apparemment sur deux rangées. La feuille persistante, vert clair, linéaire à extrémité obtuse, aplatie, peut atteindre 3 cm de long ; elle présente sur sa face inférieure, deux lignes blanchâtres et trois lignes vertes.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 50,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

SOUUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de sapin pectiné préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir du jeune rameau feuillé frais d'*Abies alba* Mill., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun à brun-vert.

Odeur résineuse.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

IDENTIFICATION

A. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg d'acide chlorogénique R et 10 mg de lutéoline R dans 40 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : acide formique anhydre R, eau R, acétate d'éthyle R (10:10:80 V/V/V).

Dépôt : 40 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez une solution de diphénylborate d'aminoéthanol R à 10 g/L dans le méthanol R. Pulvérisez ensuite une solution de macrogol 400 R à 50 g/L dans le méthanol R. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Lutéoline : une bande jaune-orangé -----	Une bande jaune-orangé -----
Acide chlorogénique : une bande bleu-vert -----	Une bande bleue ----- Une bande jaune-brun
Solution témoin	solution à examiner

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg d'acide abiétique R et 10 mg d'acétate de bornyle R dans 40 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : éther isopropylique R, chlorure de méthylène R (10:90 V/V).

Dépôt : 40 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez la *solution d'aldéhyde anisique R*. Chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Acétate de bornyle : une bande vert-brun -----	Une bande rose-violet Une bande rose-violet -----
Acide abiétique : une bande brun-violet -----	Une bande rose-violet Une bande brun-violet (acide abiétique) ----- Une bande rose-violet -----
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,5 pour cent *m/m*.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française 2004